

Résolution sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d'enquête sur la situation dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie - CADHP/RES. 521 (LXXII) 2022

Août 11, 2022

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 72^{ème} Session ordinaire, tenue virtuellement, du 19 juillet au 02 août 2022:

Rappelant la Résolution CADHP/Rés. 482 (EXT. OS/XXXII) 2021 sur la Mission d'établissement des faits dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ; les Résolutions CADHP/Rés. 487 (EXT. OS/XXXIV) 2021, CADHP/Rés. 494 (LXIX) 2021 et CADHP/Rés. 512 (LXX) 2022, sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d'Enquête sur la situation dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (Commission d'Enquête) ;

Notant le travail accompli, à ce jour, par la Commission d'enquête et la nécessité de conclure ses travaux ;

Considérant l'expiration du mandat de la Commission d'enquête, le 12 août 2022 ;

La Commission décide de prolonger le mandat de la Commission d'Enquête pour une période supplémentaire de trois (3) mois, à compter du 12 août 2022.

Fait virtuellement, le 02 août 2022